



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Réserve hydroélectrique : une deuxième quantité partielle acquise pour l'hiver prochain

Berne, 06.07.2023 - Le deuxième appel d'offres pour la réserve hydroélectrique pour l'hiver 2023/2024 s'est terminé le 06.07.2023. Dans le cadre de ce deuxième tour, des offres pour un volume de 152 gigawattheures (GWh) ont obtenu une adjudication. Les coûts pour cette deuxième tranche se montent à 23 millions d'euros. La première tranche acquise en mai, d'un volume de 165 GWh, avait coûté 27 millions d'euros. Le volume acquis dans le cadre des deux appels d'offres se situe donc déjà dans la fourchette de la réserve prévue par l'ElCom, soit au total 400 GWh +/- 133 GWh. Un appel d'offres supplémentaire est prévu d'ici fin septembre.

Lors du deuxième appel d'offres pour la réserve hydroélectrique organisé par Swissgrid, 124 offres au total ont été soumises par différents exploitants pour un total de 539 GWh. L'ElCom a décidé d'adjuger la conservation de la réserve hydroélectrique à des offres totalisant 152 GWh. La quantité acquise se situe donc dans le cadre des valeurs-clés définies au préalable pour les appels d'offres partiels. En fin de compte, l'objectif est d'atteindre une quantité totale de 400 GWh, avec une marge de tolérance de +/- 133 GWh. Des analyses réalisées parallèlement au processus d'appel d'offres montrent que les coûts pour la deuxième quantité partielle achetée, d'un montant de 23 millions d'euros, s'expliquent par les prévisions de prix sur le marché de l'électricité. Il en résulte un prix moyen de 152 EUR/MWh pour la quantité d'énergie adjugée (le prix moyen pour la première adjudication partielle était de 162,6 EUR/MWh).

Avec la quantité partielle qui vient d'être acquise, un pas de plus est fait pour constituer une réserve globale permettant de se prémunir contre des situations de pénurie critiques exceptionnelles et imprévisibles. L'achat par tranches doit contribuer à réduire les risques de

coûts liés à d'éventuelles fluctuations de prix sur le marché. Avec un seul appel d'offres, il pourrait arriver que le marché soit attribué à un moment où les prix sont particulièrement élevés ; l'étalement sur plusieurs dates réduit donc ce risque de prix.

L'appel d'offres est lancé conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH). La réserve hydroélectrique doit permettre de faire face à une éventuelle période de quelques semaines à la fin de l'hiver présentant des possibilités d'importation restreintes et une disponibilité moindre de la production indigène.

Les centrales qui participent à la réserve reçoivent une indemnisation pour la conservation, basée sur une procédure d'appel d'offres concurrentielle. Les coûts liés à la quantité d'énergie acquise pour la conservation de la réserve sont supportés par tous les consommateurs d'électricité suisses par le biais d'un supplément sur le tarif pour l'utilisation du réseau et compte tenu de leur consommation.

Pour que l'énergie puisse être sollicitée avec succès en cas de besoin, la réserve est répartie entre différents groupes de centrales électriques.

Calendrier et prochaines étapes

L'énergie doit être conservée du 1er février 2024 au 13 mai 2024. Une date à la mi-mai a été choisie comme fin de la période de conservation sur la base des courbes historiques concernant le niveau de remplissage des lacs d'accumulation suisses. À partir de ce moment au plus tard, les niveaux devraient remonter.

La réserve est utilisée lorsque le marché ne peut plus répondre à la demande. Swissgrid sollicite alors la quantité de réserve nécessaire.

Les valeurs-clés de la réserve hydroélectrique sont publiées sous la forme d'une directive, qui est disponible sur le site Internet de l'ElCom (www.elcom.admin.ch). Une fiche d'information avec des questions et des réponses à l'intention des médias et du public est également disponible sur le site Internet de l'ElCom.

À propos de l'ElCom

La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) est l'autorité nationale de régulation dans le domaine de l'électricité. L'ElCom est indépendante. Elle surveille le respect de la loi sur

l'approvisionnement en électricité et de la loi sur l'énergie, prenant les mesures et rendant les décisions nécessaires à cet effet.

Elle surveille les prix de l'électricité et, en tant qu'autorité judiciaire, elle statue sur les litiges concernant l'accès au réseau. Elle surveille en outre la sécurité de l'approvisionnement en électricité du pays et règle les questions liées au transport et au commerce internationaux de l'électricité. Enfin, l'ElCom rend des décisions en matière de rétribution de reprise ainsi que dans le cadre de litiges opposant des consommateurs propres à leur gestionnaire de réseau. Les membres de l'ElCom sont désignés par le Conseil fédéral. Ils doivent être indépendants de la branche électrique.

Adresse pour l'envoi de questions

Simon Witschi, chef de la section Secrétariat de la commission, tél. 058 466 08 49
Antonia Adam, Médias et communication, tél. 058 466 89 99

Commission fédérale de l'électricité ElCom
3003 Berne
Tél. +41 58 462 58 33
Fax +41 58 462 02 22
Courriel : info@elcom.admin.ch
www.elcom.admin.ch

Auteur

Commission fédérale de l'électricité

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-96606.html>